

**CONSULTATION PUBLIQUE**

PROJET

# **OLÉODUC ENERGIE EST**

TRANSCANADA

**GUIDE DE  
CONSULTATION**



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## Table des matières

Projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada : trois niveaux de consultation publique .....	1
1. Consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal .....	2
2. Gouvernement du Québec et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.....	5
3. Consultation de l'Office national de l'énergie .....	6
Projet d'Oléoduc Énergie Est : renseignements généraux .....	8
Comment y participer ? .....	11
Calendrier de la consultation publique .....	12
Comment s'inscrire et transmettre les mémoires ? .....	13
Où consulter les documents ? .....	13
La commission de l'environnement.....	14
Membres de la commission de l'environnement.....	14
ANNEXE 1 – Cartes.....	15
ANNEXE 2 – Communiqué (BAPE) .....	25

## Projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada : trois niveaux de consultation publique

Au cours des prochains mois, le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada fera l'objet de trois niveaux de consultation publique.

Du 15 septembre au 8 octobre 2015, la commission de l'environnement de la Communauté entendra toutes les personnes, tous les groupes et toutes les associations, ainsi que tous les représentants des municipalités qui désireront se prononcer sur le projet.

À la suite de cette consultation, un rapport sera produit et servira à établir la position que la Communauté déposera dans le cadre des deux autres niveaux de consultation, soit celui du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de l'Office national de l'énergie (ONÉ).

### 1. Consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal

À sa séance du 24 avril dernier, le comité exécutif de la Communauté a mandaté la commission de l'environnement de tenir une consultation publique sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada dans le but d'établir une position représentative des citoyens et des organismes du Grand Montréal (résolution CE15-105).

La consultation publique constituera un forum pour les citoyens et les organismes du Grand Montréal souhaitant exprimer leurs opinions.

#### Préoccupations de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le dossier du transport pétrolier par oléoduc soulève plusieurs questions et préoccupations au sein des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Parmi celles-ci, trois préoccupations ressortent plus particulièrement eu égard, notamment, aux orientations, aux objectifs et aux critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), à savoir l'impact de l'oléoduc sur :

- a. l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement;
- b. la sécurité des personnes et des biens;
- c. l'économie.

En adoptant le PMAD, les élus du Grand Montréal ont fait le pari d'agir sur les éléments qui permettent de structurer l'urbanisation de la région métropolitaine afin de la rendre plus attractive et compétitive dans une perspective de développement durable. Le défi qui se pose aujourd'hui pour les pouvoirs publics est de trouver un nouvel équilibre entre les trois piliers de la durabilité — l'économie, le social et l'environnement — en assurant une protection accrue des milieux naturels et des écosystèmes. Plusieurs villes ont d'ailleurs récemment déployé des efforts importants pour adopter des approches plus écologiques à l'égard du développement urbain, afin notamment de réduire leur émission de gaz à effet de serre. Les réflexions de la Communauté eu égard au transport pétrolier par oléoduc doivent s'inscrire dans cette même logique.

### **a. L'aménagement du territoire et la protection de l'environnement**

Le tracé actuellement proposé par TransCanada passe à proximité de secteurs fortement urbanisés, où vivent plusieurs milliers de citoyens, par des bois et des corridors forestiers métropolitains, par des terres agricoles cultivées et par des milieux humides.

Sur le territoire de la Communauté, certains des principaux enjeux sont :

- la protection de la population, des aquifères, des lacs et des rivières en cas d'incident;
- les techniques utilisées pour traverser les cours d'eau, dont les rivières des Outaouais, des Mille-Îles et des Prairies;
- les mesures de compensation advenant que l'oléoduc traverse un bois ou un corridor forestier métropolitain identifié au PMAD;
- les impacts potentiels sur le déroulement des activités agricoles lors des phases de construction et d'exploitation de l'oléoduc.

Des cartes jointes en annexe détaillent certains enjeux liés au tracé proposé. En ce qui a trait aux risques que pourrait avoir ce projet sur les eaux de surface et l'approvisionnement en eau potable, la Communauté a également rendu public, en mai 2015, un rapport sur les impacts d'un éventuel déversement pétrolier sur le territoire de la Communauté dans le contexte de la mise en service de l'Oléoduc Énergie Est (Savaria Expert Conseils inc.).

### **b. La sécurité des personnes et des biens**

Dès 2013, la Communauté a pris position en ce qui a trait à la sécurité des biens et des personnes lorsqu'il s'agit de transport de matière dangereuse que ce soit par train ou par oléoduc.

À maintes reprises, le président de la Communauté et les élus du Grand Montréal ont rappelé à Enbridge, l'autre projet en cours sur le territoire de la Communauté, la nécessité de répondre à toutes leurs préoccupations eu égard aux mesures mises en place pour éviter un incident, notamment lorsqu'il est question de franchissement de cours d'eau, et à la gestion des mesures d'urgence en cas d'incident. Ces mêmes exigences en matière de sécurité devront s'appliquer au projet d'Oléoduc Énergie Est.

En ce qui a trait à la question de la transparence de l'information si un incident pipelinier devait survenir et aux mesures d'urgence à mettre en place, la Communauté a également pris position pour exiger plus de transparence. Elle a d'ailleurs participé à la consultation publique organisée par l'ONÉ sur ce thème en soumettant des réponses aux trois questions soulevées. Les réponses données sont disponibles sur le site Internet de la Communauté.

### **c. L'économie**

Plusieurs préoccupations ont également été soulevées en ce qui a trait à l'impact économique du projet eu égard aux autres impacts positifs ou négatifs pouvant résulter du passage d'un nouvel oléoduc sur le territoire du Grand Montréal, aussi bien lors de la période de construction de l'oléoduc et lors de son exploitation.

Ces préoccupations restent soulevées afin d'évaluer si les retombées économiques pour le Grand Montréal seront d'envergure et structurantes pour l'économie et les entreprises de la région.

## Le comité de vigilance métropolitain de la Communauté

Dès 2014, ces questionnements et préoccupations ont conduit la Communauté à mandater un comité de vigilance métropolitain afin qu'il fasse le suivi du projet d'Oléoduc Énergie Est. Un comité technique d'aménagement regroupant des représentants de toutes les municipalités concernées a également été constitué afin d'analyser le tracé retenu et de proposer, le cas échéant, des alternatives qui respecteront les orientations, les objectifs et les critères du PMAD.

### Oléoduc Énergie Est : résumé des principaux travaux de la Communauté

- Mai 2013 : la Communauté prend position et enjoint le gouvernement du Québec d'intervenir dans le processus de consultation publique de l'ONÉ concernant les projets d'Enbridge et de TransCanada afin de rassurer la population.
- Avril 2014 : la Communauté met en place un comité de vigilance métropolitain chargé de faire le suivi des conditions fixées par l'ONÉ concernant l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge.
- Mai 2014 : la Communauté donne également mandat à ce comité de faire le suivi du projet d'Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada et met en place un comité technique d'aménagement afin d'analyser le tracé proposé et de suggérer, le cas échéant, des solutions alternatives.
- Septembre 2014 : la Communauté adresse une lettre au ministre des Ressources naturelles du Canada pour demander au gouvernement d'adopter une vision d'ensemble pour le transport des matières dangereuses, incluant oléoducs et gazoducs, pour exiger des grands pipelines de prouver leur capacité financière en cas d'incident (au moins 1 G\$) et pour prévoir de nouveaux règlements pour les oléoducs et les gazoducs.
- Novembre 2014 : le président de la Communauté rappelle à Enbridge, dans une lettre ouverte parue dans le journal Le Devoir, la nécessité de répondre à toutes les préoccupations de la Communauté eu égard aux franchissements des cours d'eau et à la gestion des mesures d'urgence. Il souligne également que ces mêmes exigences en matière de sécurité et d'environnement s'appliqueront au projet d'Oléoduc Énergie Est.
- Février 2015 : la Communauté dépose une demande de participation auprès de l'ONÉ afin d'être reconnue comme un intervenant dans le processus d'audience entourant le projet d'Oléoduc Énergie Est.
- Février 2015 : Les élus de la Communauté rencontrent l'ONÉ afin d'amorcer des échanges qui devraient se concrétiser par la signature d'un protocole d'entente pour faciliter, notamment, la transmission d'informations.
- Depuis 2014 : Le comité de vigilance ainsi que le comité technique d'aménagement veillent constamment à ce que toutes les villes concernées aient accès aux informations nécessaires sur le projet. À l'heure actuelle, aucune position officielle n'a été adoptée par la Communauté, à la fois pour le projet et pour son tracé.
- Été 2015 : par souci d'indépendance, la Communauté suspendra les travaux des divers comités mis en place durant la durée de la consultation publique.

## 2. Gouvernement du Québec et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

En septembre 2014, le gouvernement du Québec a émis sept conditions qui devront être prises en compte par l'entreprise TransCanada pour la mise en place du projet Oléoduc Énergie Est.

- 1) Les communautés locales devront être consultées afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet.
- 2) S'assujettir à une évaluation environnementale sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, comprenant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre.
- 3) Le projet d'oléoduc devra respecter les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement et seront, en ce sens, suivis par une unité de vigilance permanente.
- 4) Le projet doit satisfaire à la loi en ce qui a trait aux Premières Nations, à leur participation et à leur consultation, le cas échéant.
- 5) Le projet devra générer des retombées économiques et fiscales pour tout le Québec, notamment en matière de création d'emplois dans les régions où il sera installé.
- 6) TransCanada devra garantir un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et assumer son entière responsabilité au niveau économique et environnemental en cas de fuite ou de déversement terrestre et maritime incluant un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident.
- 7) Les approvisionnements en gaz naturel pour le Québec sont un enjeu qui devra être sécurisé avant d'approuver tout projet d'oléoduc.

Un comité d'experts émettra un avis scientifique portant sur les exigences à appliquer pour les autorisations que le ministère doit donner à TransCanada pour des travaux préliminaires prévus d'ici la fin juin 2015 pour lesquels le ministère doit émettre des autorisations. L'entreprise avait indiqué qu'elle prévoyait réaliser dès cet été, des relevés sismiques en milieu terrestre et aquatique, des sondages géotechniques ainsi que des inventaires ichtyologique (poissons) et herpétologique (reptiles).

Le ministre a demandé au BAPE de procéder à une enquête et une audience publique sur les enjeux du projet Énergie Est qui devrait être réalisé lorsque la partie du projet sera confirmée ou lorsque l'ONÉ aura redémarré son processus d'évaluation (Annexe 2).

En plus de mener une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, le BAPE devra également procéder aux travaux suivants :

- Réaliser une évaluation des émissions des gaz à effet de serre.
- Consulter les communautés locales afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet.
- S'assurer que l'entreprise :
  - respecte les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement;
  - garantisse un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et puisse assumer son entière responsabilité aux niveaux économique et environnemental en cas de fuite ou de déversement terrestre et maritime, incluant un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident.

Les points de consultations inclus au mandat de consultation publique du BAPE reprennent donc les conditions émises en septembre 2014 à l'exception des questions d'approvisionnement en gaz naturel dont l'analyse est confiée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. De plus, le ministère des Finances doit, quant à lui, analyser les retombées économiques et fiscales du projet.

Actuellement prévues pour se tenir au début 2016, ces consultations feront l'objet d'un rapport qui devra être transmis au ministre 60 jours avant le début des audiences de l'ONE. La Communauté entend participer aux audiences publiques du BAPE et y rapporter le positionnement développé à la suite de sa consultation publique de septembre prochain.

### 3. Consultation de l'Office national de l'énergie

Le 30 octobre 2014, la compagnie TransCanada déposait, à l'ONÉ, les documents relatifs au projet en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation.

En janvier 2015, l'ONÉ annonçait le début du processus de consultation sur le projet d'Oléoduc Énergie Est. L'ONÉ a déterminé que seize (16) questions seront prises en considération dans le cadre de l'analyse du projet, dont :

- La nécessité du projet;
- La faisabilité économique du projet;
- Les effets du projet sur le commerce, l'économie, l'approvisionnement et le marché;
- Les effets environnementaux et socioéconomiques potentiels du projet;
- Les effets environnementaux et socio-économiques pouvant découler d'un accroissement des activités de transport maritime;
- La pertinence du tracé général et des besoins en terrains pour le projet;
- La conception technique et l'intégrité du projet;
- L'incidence possible du projet sur les propriétaires fonciers qui sont directement touchés et sur leur utilisation des terrains;
- La planification des mesures d'urgence en cas de déversement, d'accident ou de défaillance pendant les travaux de construction et les activités d'exploitation du projet;
- Les répercussions financières de la planification des mesures d'urgence en cas de déversement, d'accident ou de défaillance pendant les travaux de construction et les activités d'exploitation du projet.

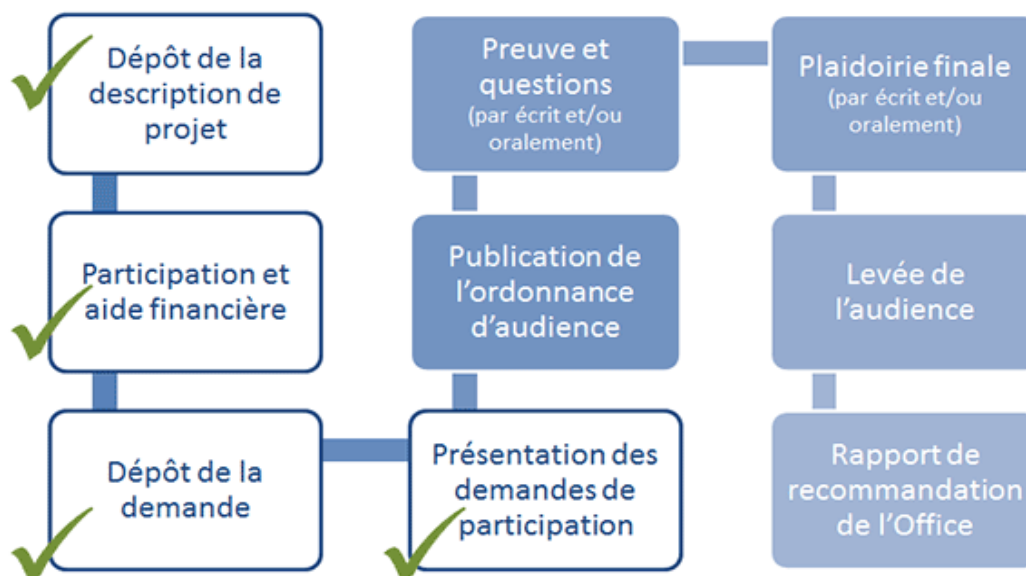
Au cours de cette audience, l'ONÉ n'étudiera pas les questions liées aux activités en amont, notamment l'exploitation des sables bitumineux ou l'utilisation en aval du pétrole transporté grâce au projet.

Au printemps dernier, TransCanada Oléoduc Énergie Est a déposé des renseignements supplémentaires dont l'ONÉ doit prendre connaissance. L'ONÉ examine actuellement la demande et n'a toujours pas déterminé si elle est complète pour démarrer le processus d'audience.

Le processus d'audience de l'ONÉ débutera par la publication d'une ordonnance d'audience qui en précisera les modalités. Par la suite, l'ONÉ aura jusqu'à 15 mois pour produire son rapport de recommandations au gouvernement du Canada.

Mentionnons toutefois que le processus de demande de participation à l'audience est terminé et que la Communauté métropolitaine de Montréal s'est inscrite à titre d'intervenant. Le rôle d'intervenant permet de déposer une preuve (un mémoire), de poser des questions, de répondre à des questions et de prononcer une plaidoirie finale.

**Processus d'audience type de l'ONÉ  
et étapes réalisées dans le cadre du projet d'Oléoduc Énergie Est**



### Rôle de l'Office national de l'énergie

Créé en 1959, l'Office national de l'énergie (ONÉ) est un organisme de réglementation fédéral indépendant chargé de promouvoir la sûreté et la sécurité du public, la protection de l'environnement et l'efficacité économique des projets de pipeline et de transport d'énergie qui traversent plus d'une province.

L'ONÉ agit en fonction du mandat que le Parlement fédéral lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines, ainsi que de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Son rôle s'étend sur tout le cycle de vie d'un projet, de l'approbation des travaux de construction jusqu'à la cessation d'exploitation des installations. Le travail de l'ONÉ consiste, entre autres, à approuver des projets et à infliger des pénalités à ceux qui ne respectent pas les règles.

La Loi sur l'Office national de l'énergie définit les principales responsabilités de l'ONÉ, soit de réglementer :

- La construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou les limites d'une province, de même que les droits et tarifs de transport s'y rapportant;
- La construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées;
- Les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

Le projet de TransCanada doit obtenir une autorisation de l'ONÉ avant d'être entrepris.

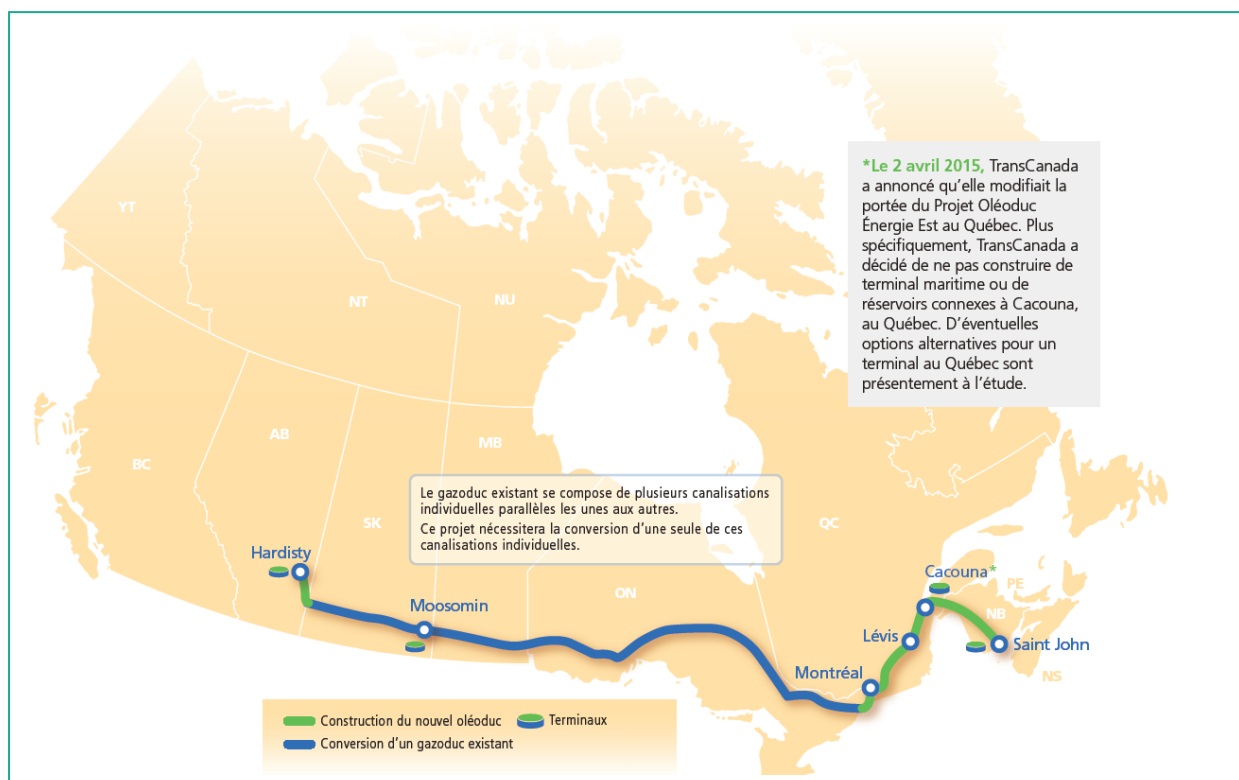
## Projet d'Oléoduc Énergie Est : renseignements généraux

Depuis le printemps 2014, la compagnie TransCanada poursuit ses démarches afin de réaliser un nouveau projet d'oléoduc, appelé « Oléoduc Énergie Est », d'une longueur de 4 600 kilomètres, visant à transporter environ 1,1 million de barils de pétrole brut par jour (130 millions de litres par jour) de l'Alberta et de la Saskatchewan vers des raffineries de l'est du Canada, soit deux raffineries situées au Québec (à Montréal et près de la ville de Québec) et une raffinerie située à Saint John au Nouveau-Brunswick.

Le projet de TransCanada, évalué à 12 milliards de dollars, comporte trois grands volets :

- La conversion d'un gazoduc existant (construit entre 1958 et 1973) en un pipeline de transport de pétrole sur environ 3 000 km.
- La construction de nouvelles sections en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans l'est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour relier le pipeline converti sur environ 1 600 km.
- La construction des installations connexes, des stations de pompage et des terminaux de réservoirs nécessaires pour transporter le pétrole brut de l'Alberta vers le Québec et le Nouveau-Brunswick, y compris des installations maritimes pour faciliter l'accès à d'autres marchés par navires-citernes.

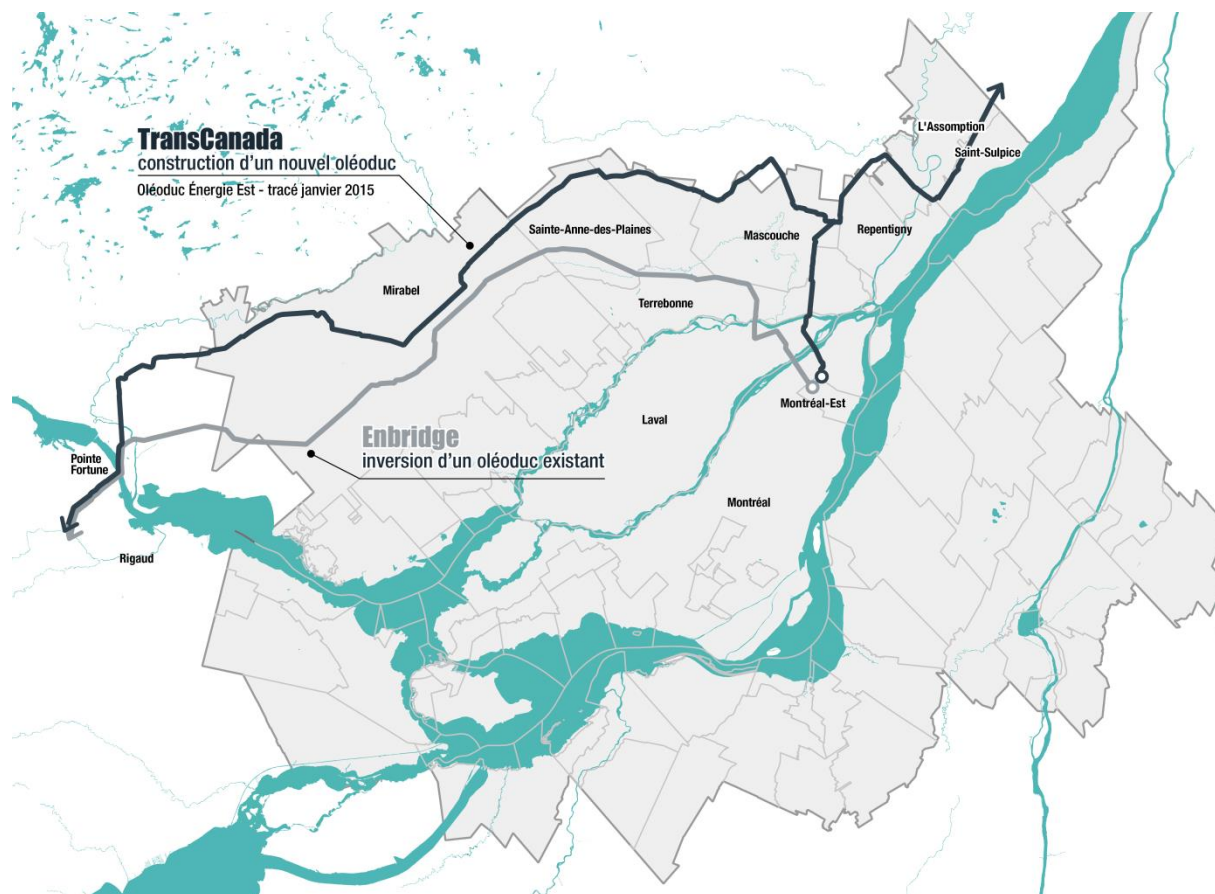
### Tracé du projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada



Source : TransCanada, 2 juin 2015

Le tracé actuellement à l'étude traverse dix municipalités de la Communauté, soit : Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Mascouche, Laval, Terrebonne, Montréal, Montréal-Est, Repentigny, L'Assomption et Saint-Sulpice.

## Tracé du projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada sur le territoire de la Communauté



Bien que la version définitive du tracé ne soit pas connue, la Communauté amorce dès maintenant son processus de consultation publique, car les impacts potentiels sur les personnes et l'environnement demeurent les mêmes, indépendamment de la localisation exacte des infrastructures.

## Oléoduc Énergie Est : Ailleurs au Canada

### Alberta

Favorable au projet qu'il juge d'intérêt national, l'ancien premier ministre albertain, M. Jim Prentice a rencontré ses homologues du Québec et de l'Ontario, à l'automne 2014, afin de discuter du bien-fondé du projet. M. Jim Prentice soutient que les conditions demandées par le Québec et l'Ontario abordent dans le même sens que les conditions de l'ONÉ. Dans son discours, le soir de son élection en mai 2015, madame Rachel Notley, première ministre, annonçait le maintien de l'appui de l'Alberta au projet.

### Saskatchewan

En novembre 2014, l'Assemblée législative de la Saskatchewan a adopté une motion demandant au Québec et à l'Ontario de ne pas imposer de nouvelles conditions, notamment une étude sur les émissions de GES et de considérer l'intérêt national du projet. Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Brad Wall, estime que seul l'ONÉ a la compétence de veiller au respect des normes environnementales et de sécurité dans ce dossier.

### Manitoba

Bien que le gouvernement manitobain ait annoncé son intention de participer aux consultations de l'ONÉ et ait soulevé certaines préoccupations quant à la sécurité et à l'environnement, sa position demeure incertaine sur le projet d'Oléoduc. Des voix s'élèvent toutefois contre le projet, arguant notamment qu'un déversement aurait des conséquences désastreuses sur les réserves d'eau de Winnipeg et que la province s'est dotée d'une stratégie d'énergie propre. En outre, un sondage national établit que les Manitobains seraient parmi les Canadiens les plus fortement opposés au projet, notamment pour des questions d'environnement et de faibles bénéfices.

### Ontario

La moitié du tracé du projet d'Oléoduc Énergie Est passe par le territoire de l'Ontario. Le gouvernement ontarien reconnaît le potentiel économique du projet. Parmi les principales conditions demandées par le gouvernement de l'Ontario, mentionnons la consultation des Premières Nations, les impacts du projet sur les émissions de GES et la mise en place de plans d'urgence et de programmes d'intervention d'urgence. Un mandat a été confié à la Commission de l'énergie de l'Ontario afin de tenir des consultations publiques et d'examiner le projet, en vue de participer à son examen par l'ONÉ. Le processus de consultation s'est déroulé en deux parties auprès des sept collectivités situées le long du tracé du projet. Le rapport des consultations peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :

[http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/have\\_your\\_say\\_fr.cfm#.VYHS0vI\\_NHz](http://www.ontarioenergyboard.ca/html/oebenergyeast/have_your_say_fr.cfm#.VYHS0vI_NHz) .

### Nouveau-Brunswick

Le premier ministre néobrunswickois, M. Brian Gallant, fournit un appui sans équivoque au projet pour, notamment, des raisons de création d'emplois, mais voudra s'assurer, au long du processus, que le projet profite à sa province, que les communautés soient consultées et que l'environnement soit respecté. Différents groupes s'élèvent, entre autres dans la région de Saint John, pour réclamer des études transparentes sur les risques sur la santé et l'eau associés aux travaux, à la construction projetée d'un parc de réservoirs et aux risques de déversement.

### Sources :

[http://www.huffingtonpost.ca/2014/11/27/kathleen-wynne-jim-prentice-energy-east\\_n\\_6234170.html](http://www.huffingtonpost.ca/2014/11/27/kathleen-wynne-jim-prentice-energy-east_n_6234170.html)

<http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/transcanada-west-east-pipeline-in-first-stage-of-approval-1.2560482>

<http://ici.radio-canada.ca/regions/manitoba/2014/03/18/006-transcanada-pipeline-energie-est-consultation-publique.shtml>

<http://www.winnipegfreepress.com/local/energy-east-carries-threats-to-water-coalition-304963611.html>.

<http://www.desmog.ca/2015/05/08/manitobans-are-dark-where-government-stands-energy-east>

<http://climateactionnetwork.ca/wp-content/uploads/2015/04/ClimateEnergyEastPollApril08-20152.pdf>

<http://metronews.ca/news/canada/1361470/new-brunswick-premier-to-seek-energy-east-support-from-rachel-notley/>

## Comment y participer ?

La Communauté a identifié 18 questions, largement inspirées des questions de l'ONÉ, auxquelles les citoyens et les organismes sont invités à répondre:

### 1. Général

- 1.1 Le projet est-il nécessaire ?
- 1.2 Quels sont les principaux éléments qui devraient orienter la position des élus de la Communauté en ce qui a trait au projet d'Oléoduc Énergie Est ?
- 1.3 Quels seraient les impacts du projet d'Oléoduc Énergie Est pour les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ?
- 1.4 Quels seraient les impacts de la non-réalisation du projet pour le transport de produits pétroliers? Pour les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal ?

### 2. Choix du tracé

- 2.1 Quels sont les principaux éléments à prendre en compte lors du choix du tracé ?
- 2.2 Quels sont vos principaux commentaires sur le tracé proposé ?
- 2.3 Quelles sont les incidences du tracé proposé pour les villes concernées? Pour les propriétaires fonciers ?

### 3. Économie

- 3.1 Quelles sont les retombées économiques du projet ?
- 3.2 Quels sont les effets du projet sur l'approvisionnement et le marché des produits pétroliers locaux?

### 4. Environnement et société

- 4.1 Quelles sont vos principales préoccupations environnementales pour le projet ?
- 4.2 Après avoir consulté l'information disponible, avez-vous de nouveaux renseignements relativement à l'approvisionnement en eau potable, aux milieux humides, au couvert forestier, aux zones de recharges d'aquifères, etc. ?
- 4.3 Quels seraient les impacts du projet sur les cibles d'émission de gaz à effet de serre des gouvernements (Canada, Québec), des municipalités et sur les stratégies de lutte sur les changements climatiques ?
- 4.4 Quels seraient les impacts du projet sur la santé humaine ?

### 5. Sécurité

- 5.1 Quelles sont vos principales préoccupations en matière de sécurité ?
- 5.2 Quels seraient les éléments à mettre en place pour prévenir ou diminuer les risques d'incident ?
- 5.3 Quels seraient les aspects à intégrer aux plans de mesures d'urgence en cas d'incident ?
- 5.4 Quels renseignements devraient être disponibles dans les documents préparés par TransCanada pour planifier les mesures d'urgence ?
- 5.5 Quelles mesures devraient être prévues pour compenser les répercussions financières auprès des administrations publiques touchées ?

Tout citoyen ou tout organisme désirant officiellement s'exprimer sur le projet est invité à s'inscrire aux séances de consultation publique au plus tard le **3 septembre 2015** et à déposer son mémoire **24 heures avant la présentation** devant la commission de l'environnement ou au plus tard le **5 octobre** pour les mémoires sans présentation publique.

Il n'est pas nécessaire de répondre à l'ensemble des questions. Tout citoyen ou organisme est invité à cibler certaines questions en fonction de ses préoccupations.

Chaque mémoire pourra faire l'objet d'une présentation verbale devant la commission de l'environnement lors des séances de consultation publique prévues au calendrier. Dans ce dernier cas, les intervenants devront indiquer le nom et les coordonnées de la personne qui en fera la présentation (adresse, téléphone, télécopieur et courriel), ainsi que la date de l'assemblée publique privilégiée. La date ainsi que l'ordre de votre présentation seront confirmés par courriel.

## Calendrier de la consultation publique

Date	Secteur	Lieu
<b>15 septembre 2015</b> à 19 h	Agglomération de Longueuil	Complexe Volta 30, rue des Frères-Lumière, Boucherville, J4B 8B3
<b>17 septembre 2015</b> 19 h	Couronne Sud	Exporail, le Musée ferroviaire canadien 110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, J5A 1G7
<b>23 septembre 2015</b> à 13 h et à 19 h	Agglomération de Montréal	Centre Mont-Royal 2200, rue Mansfield, Montréal, H3A 3R8 
<b>29 septembre 2015</b> à 19 h	Laval	Salle de réception Paragon 1833, boulevard Curé-Labelle, Laval, H7T 1L1
<b>1<sup>er</sup> octobre 2015</b> à 19 h	Couronne Nord	Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville 120, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse, J7E 1Z2
<b>8 octobre 2015</b> à 13 h et à 19 h	Agglomération de Montréal	Centre Mont-Royal 2200, rue Mansfield, Montréal, H3A 3R8 

Tous les mémoires reçus seront rendus publics le jour de leur présentation devant la commission de l'environnement et seront déposés sur le site [www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca).

Les mémoires reçus, mais qui ne feront pas l'objet d'une présentation verbale devant la commission, seront rendus publics à la fin de la consultation publique. Les personnes n'ayant pas déposé de mémoire devront s'inscrire dans les quinze minutes précédant la séance pour être entendues par la commission de l'environnement lors de la période de questions.

Jusqu'au **3 septembre**, la Communauté offre également aux citoyens et aux organismes intéressés la possibilité de répondre à un court questionnaire en ligne pour transmettre leur opinion.

### Comment s'inscrire et transmettre les mémoires ?

- par le site Internet de la Communauté métropolitaine de Montréal au [www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca)
- par courrier électronique (PDF non verrouillé ou Word) : [pipeline@cmm.qc.ca](mailto:pipeline@cmm.qc.ca)
- par la poste : Communauté métropolitaine de Montréal  
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6
- par dépôt à la réception de la Communauté métropolitaine de Montréal

## Où consulter les documents ?

Les documents relatifs à la consultation publique peuvent être consultés sur le site de la Communauté métropolitaine de Montréal au [www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca).

Pour être informé des changements à l'horaire, abonnez-vous aux comptes Facebook et Twitter de la Communauté métropolitaine de Montréal et suivez le #CMM.

### Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6

Téléphone : 514 350-2550  
Télécopieur : 514 350-2599

[info@cmm.qc.ca](mailto:info@cmm.qc.ca)



Communauté métropolitaine  
de Montréal



[www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca)



[/CommunauteMetropolitaineDeMontreal](https://www.facebook.com/CommunauteMetropolitaineDeMontreal)



[#cmm\\_info](https://twitter.com/cmm_info)

## La commission de l'environnement

### Membres de la commission de l'environnement

#### PRÉSIDENT



**Stéphane Boyer**  
*Membre du conseil de la Ville de Laval*

#### MEMBRES



**Mme Anne Barabé\***  
*Membre du conseil  
de la Ville de Boucherville*



**M. Harout Chitilian\***  
*Vice-président du comité exécutif  
de la Ville de Montréal*

#### VICE-PRÉSIDENTS



**M. Lionel Perez**  
*Membre du comité exécutif  
de la Ville de Montréal*



**Mme Catherine Clément-Talbot**  
*Membre du conseil de la Ville de Montréal*



**Mme Nathalie Simon\***  
*Mairesse de la Ville de Châteauguay*



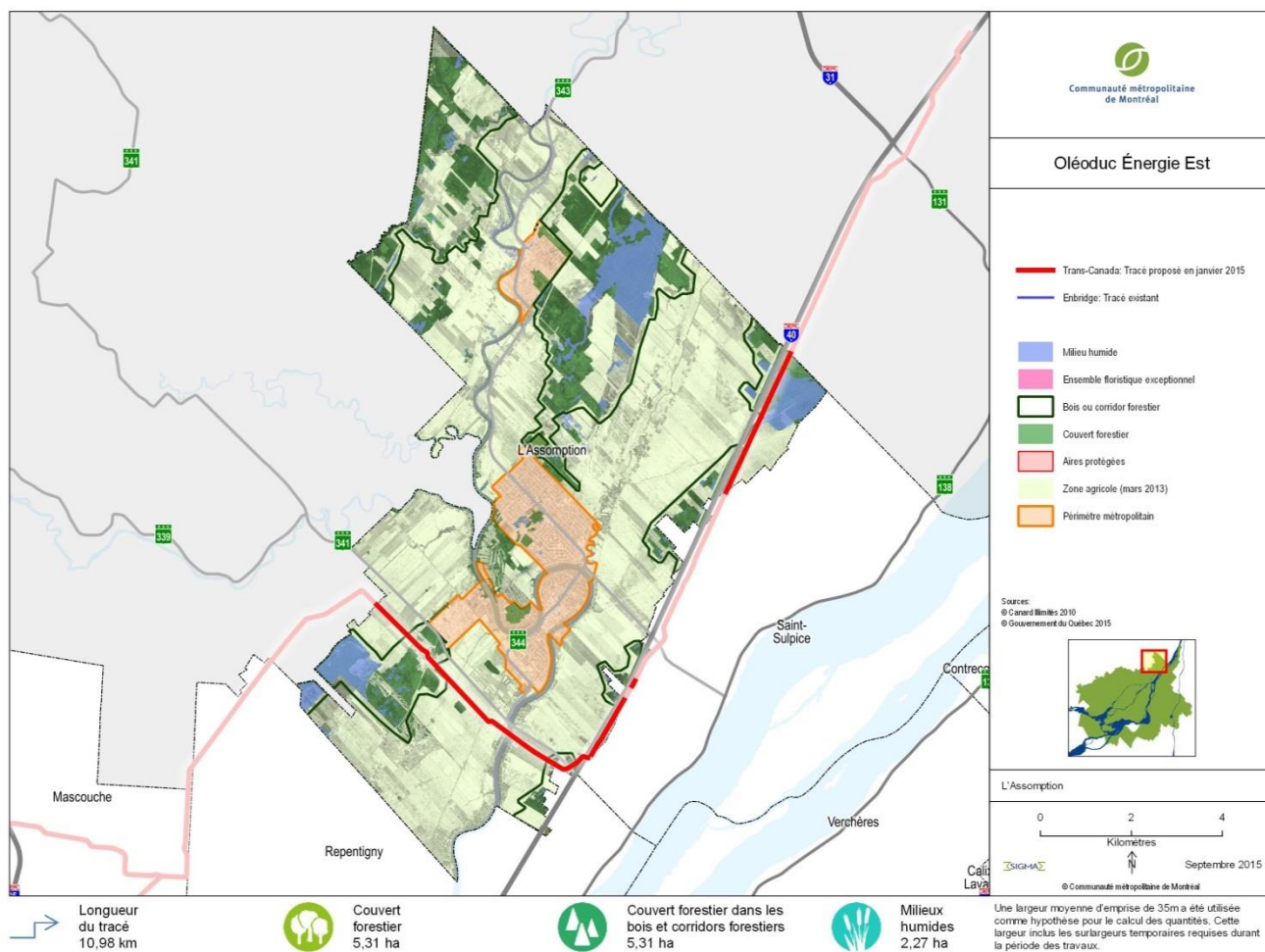
**M. Réal Ménard\***  
*Membre du comité exécutif  
de la Ville de Montréal,  
Maire de l'arrondissement de  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve*

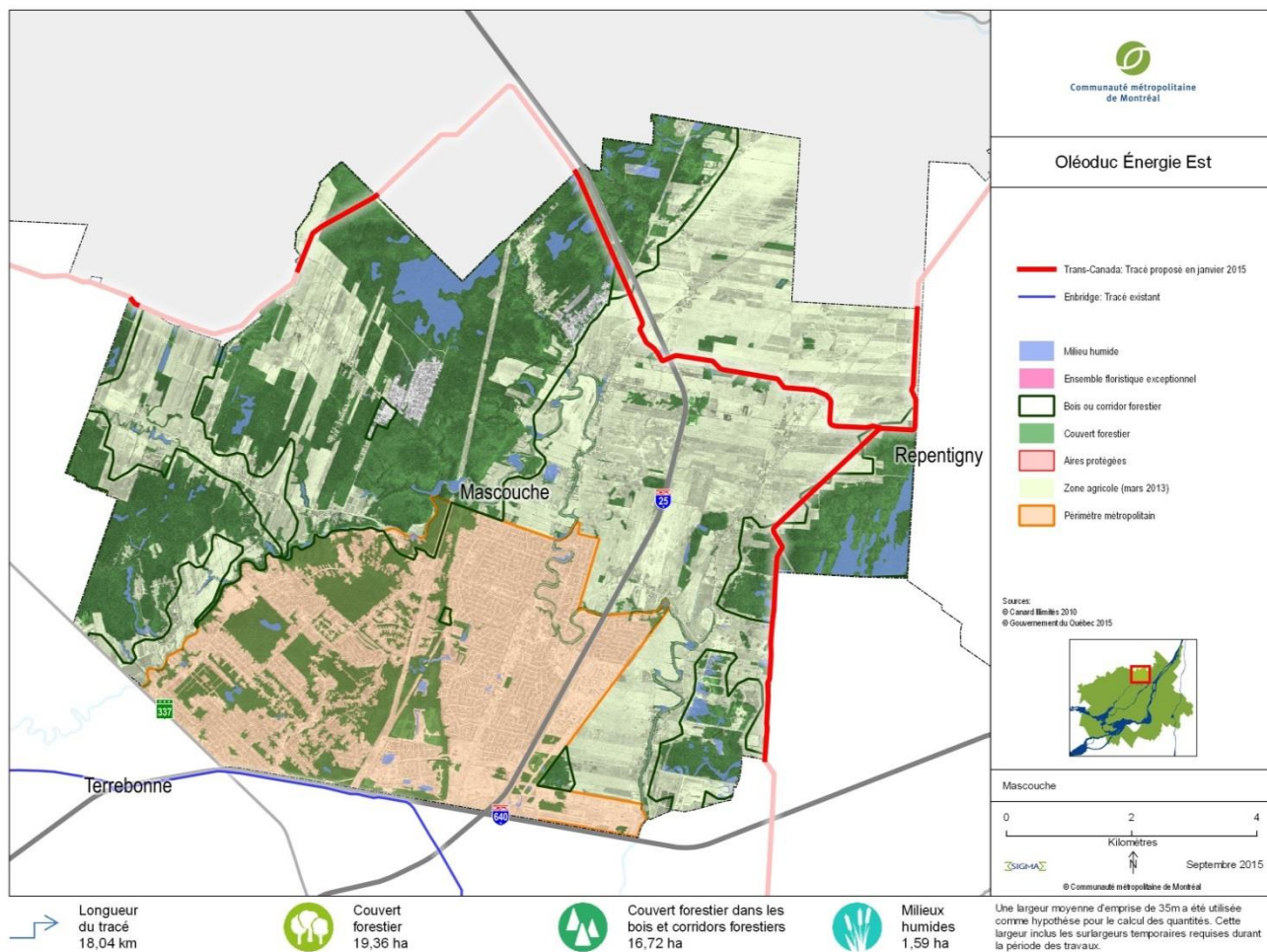


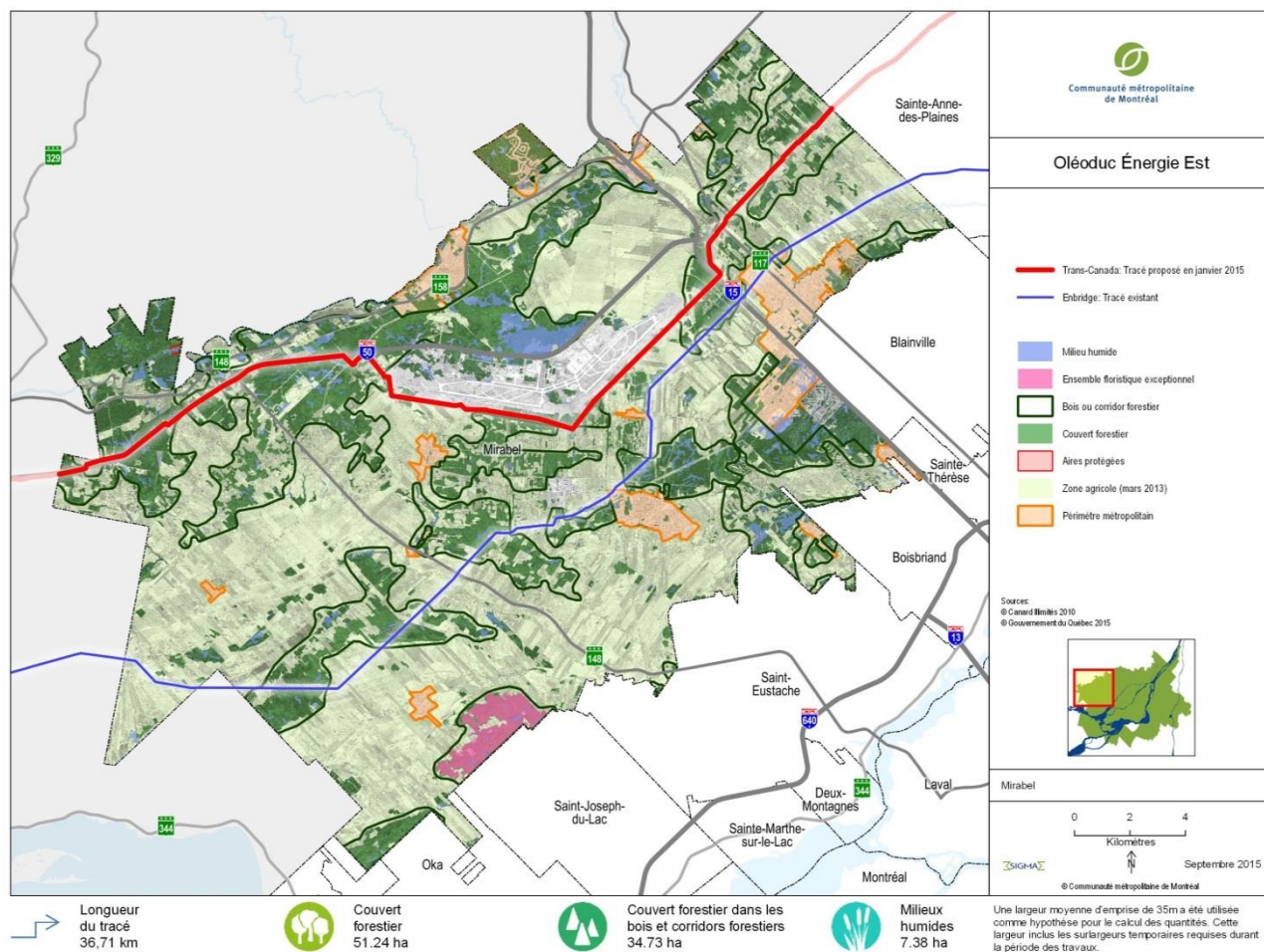
**M. Guillaume Tremblay\***  
*Maire de la Ville de Mascouche*

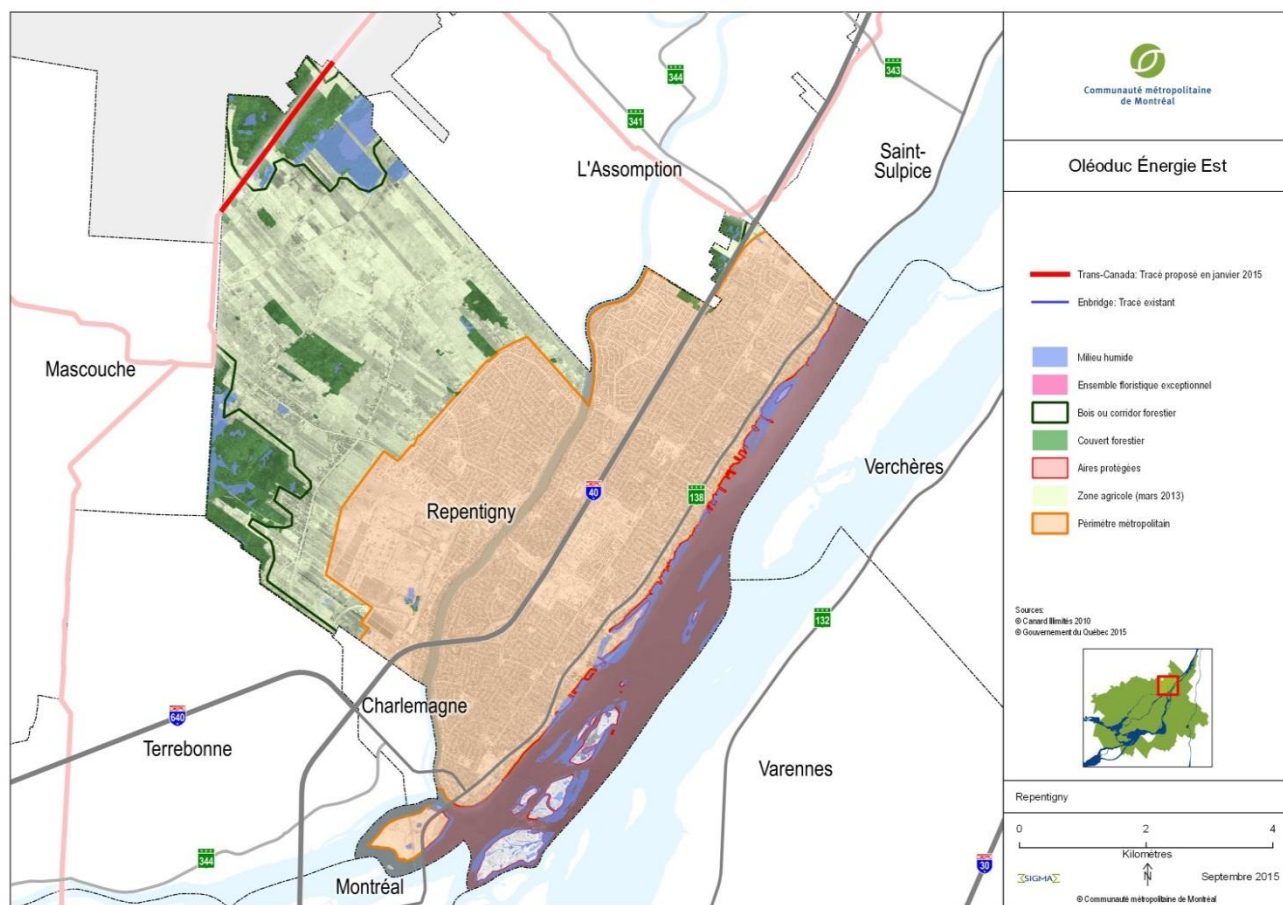
## ANNEXE 1 – Cartes

*(Modifiées le 10 septembre 2015)*









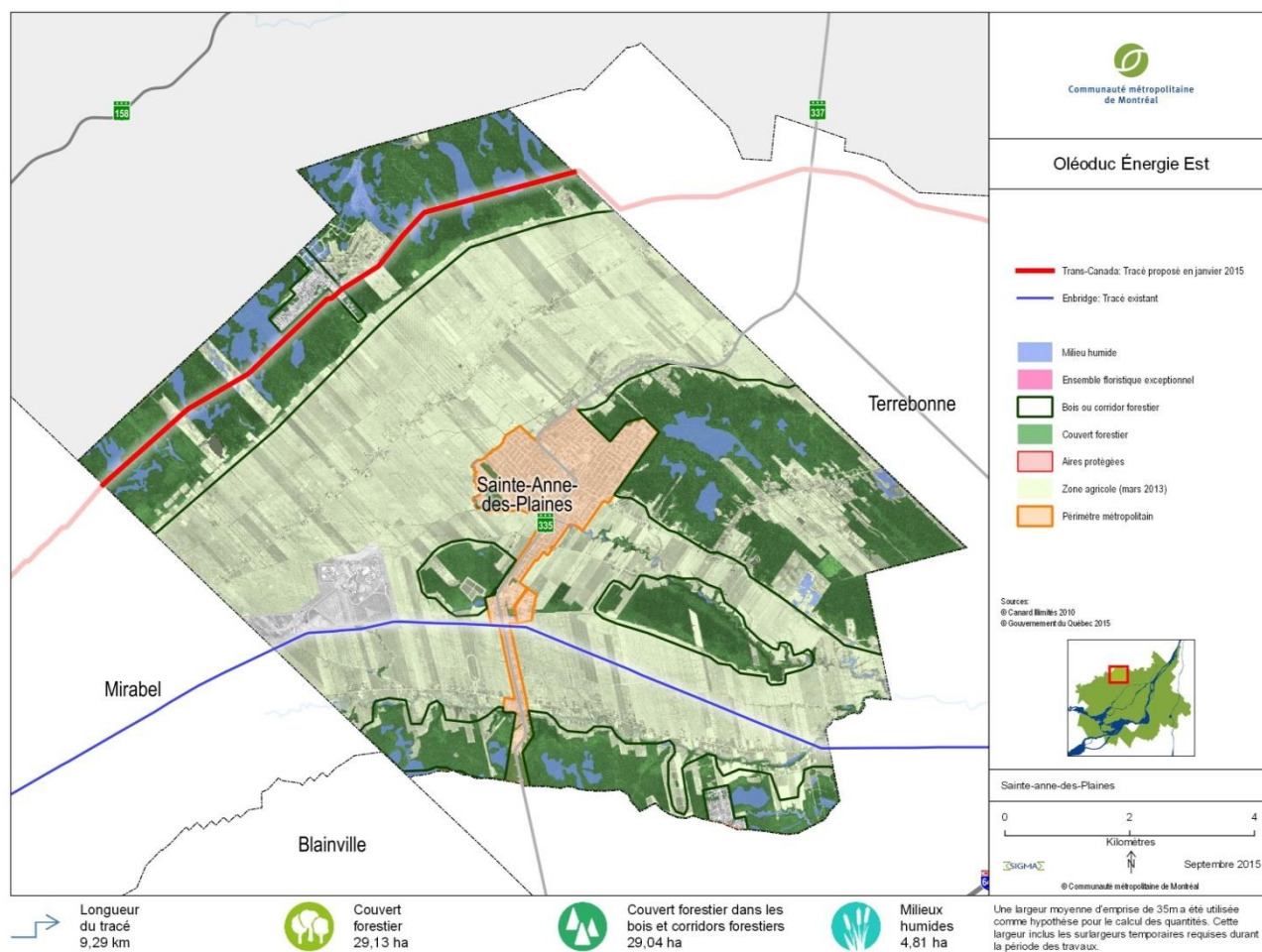
Longueur du tracé  
2,88 km

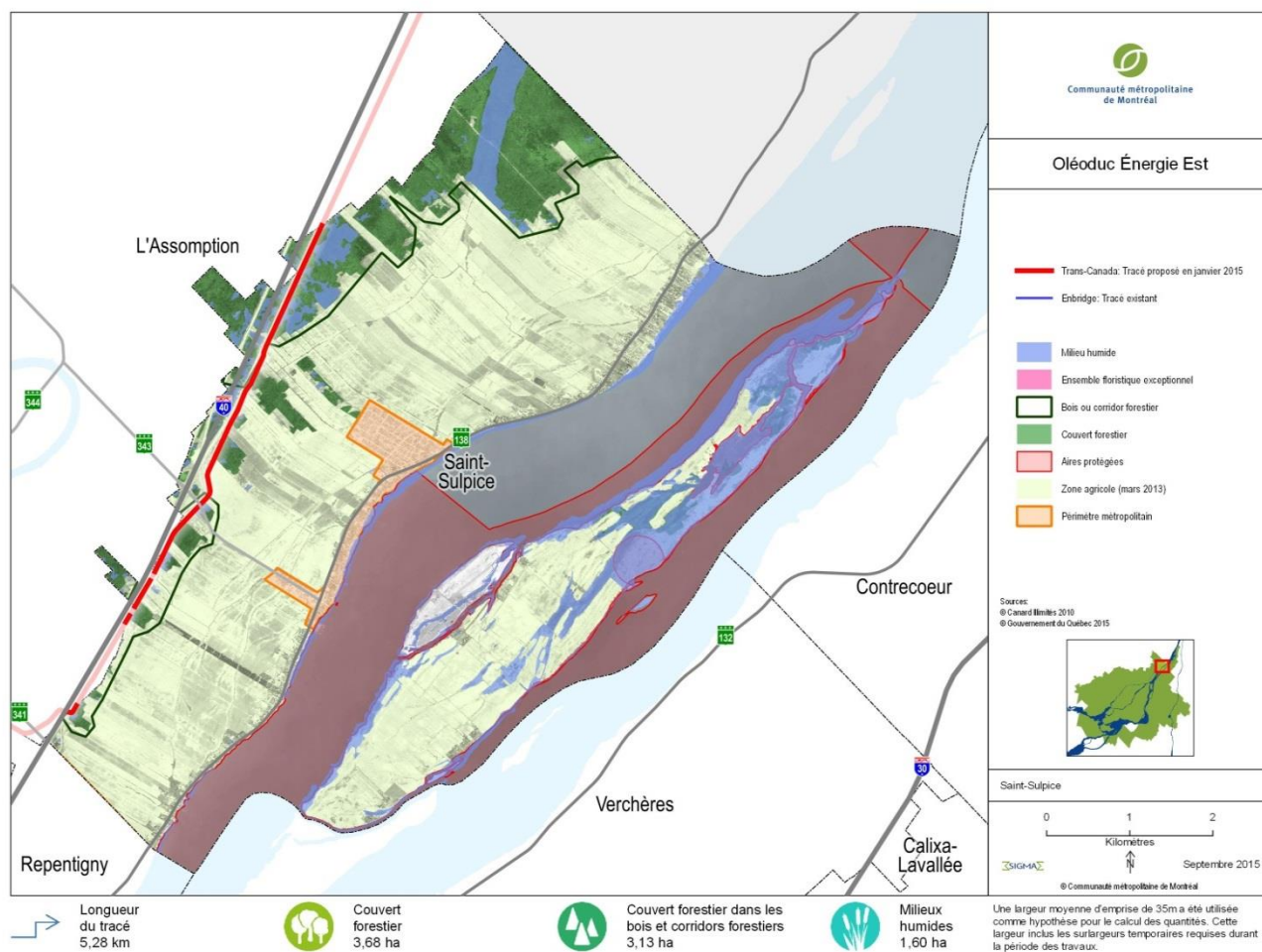
Couvert forestier  
1,44 ha

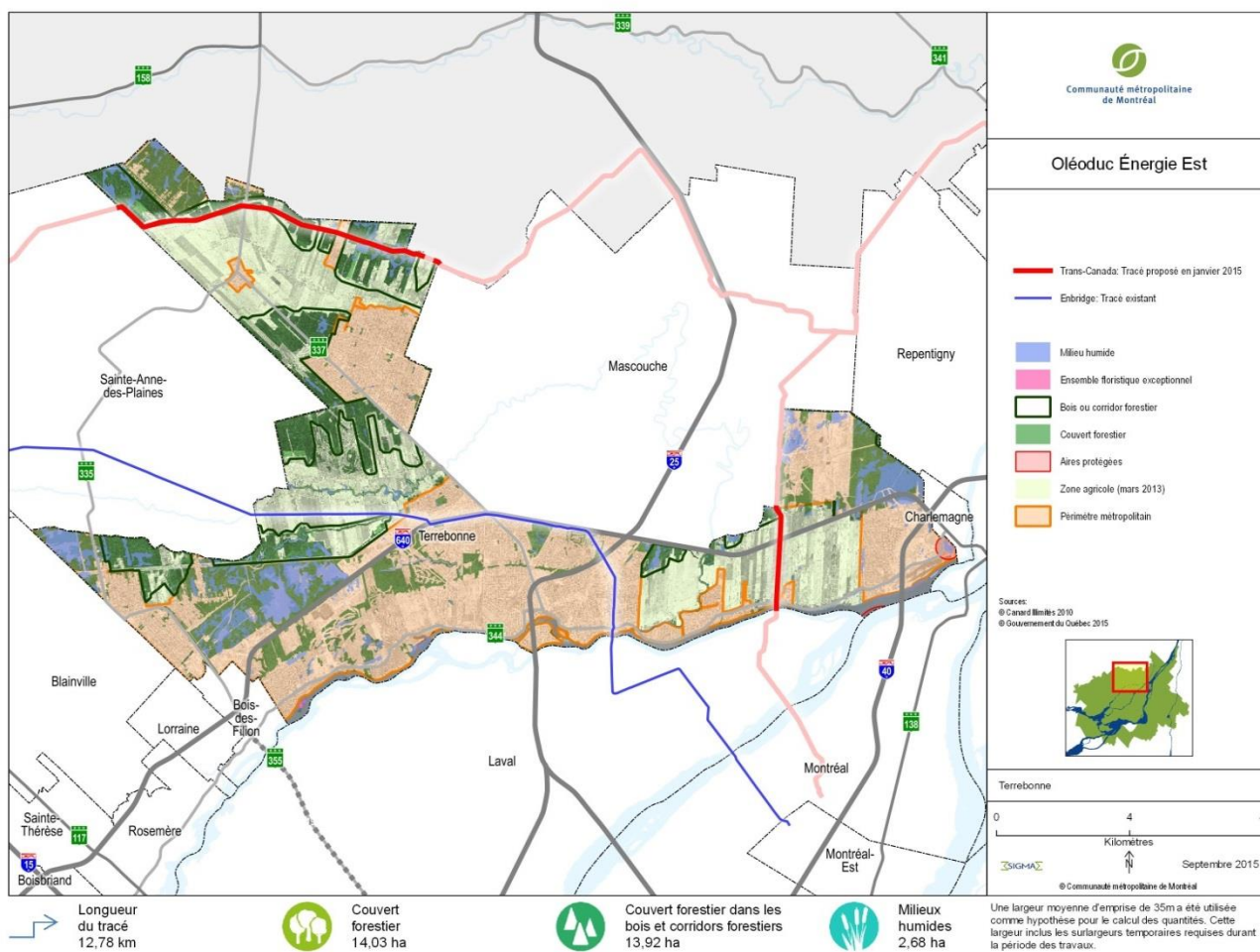
Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers  
1,44 ha

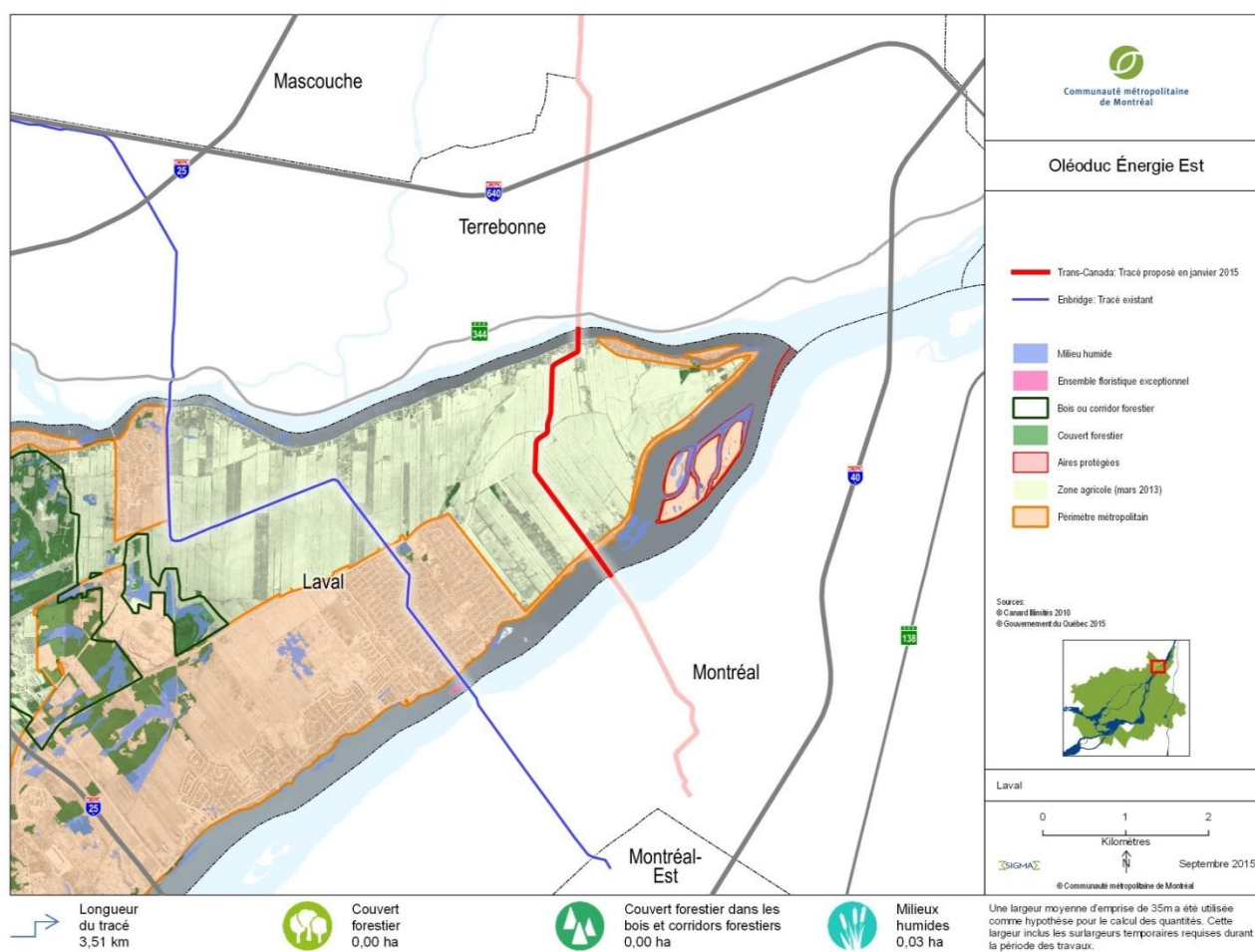
Milieus humides  
0,78 ha

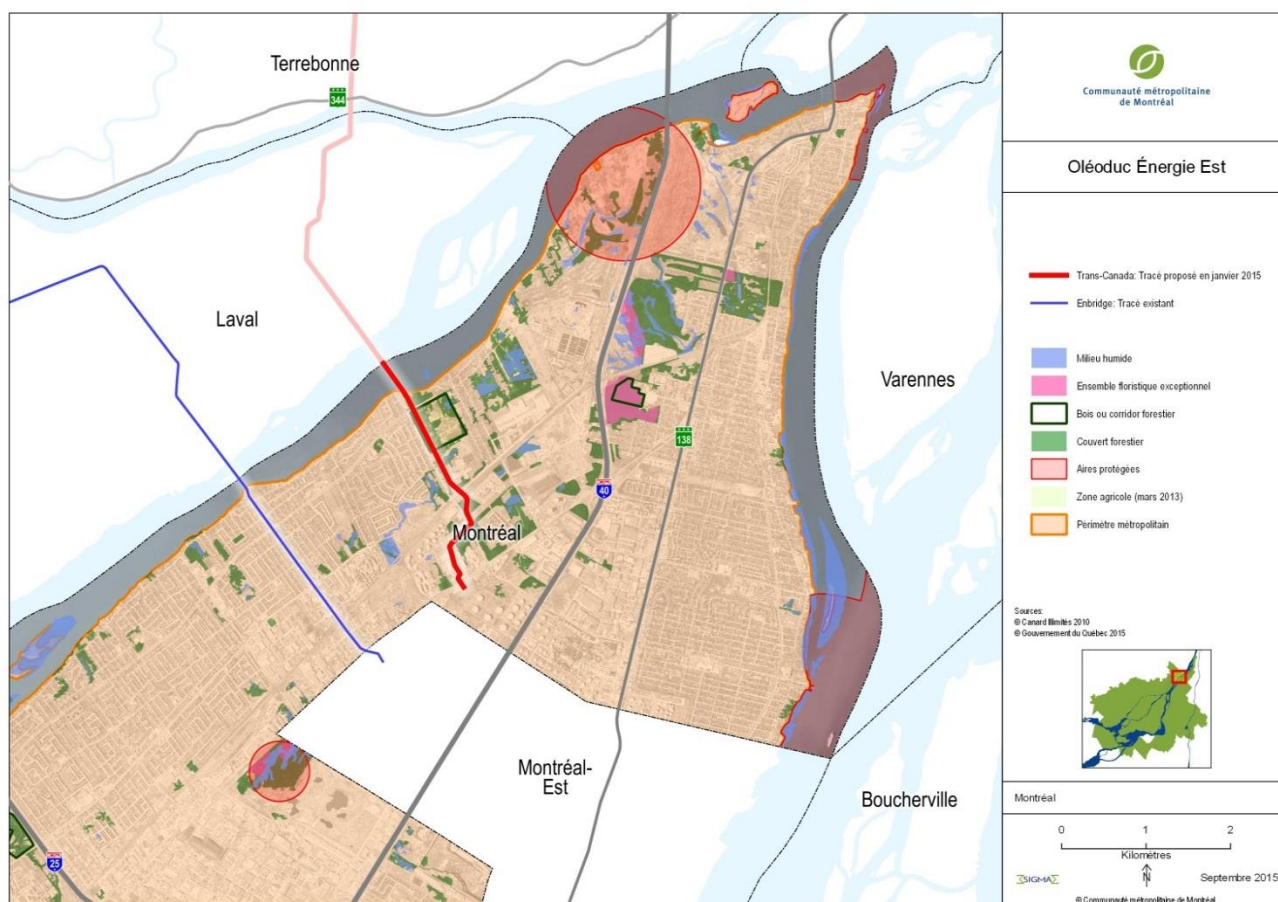
Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclus les surlargeurs temporaires requises durant la période des travaux.











Longueur du tracé 3,12 km

Couvert forestier 5,41 ha

Couvert forestier dans les bois et corridors forestiers 1,75 ha

Milieus humides 0,05 ha

Une largeur moyenne d'emprise de 35m a été utilisée comme hypothèse pour le calcul des quantités. Cette largeur inclut les surlarges temporaires requises durant la période des travaux.

## ANNEXE 2 – Communiqué (BAPE)



[Portail Québec](#)

[Plan du site](#) [Pour nous joindre](#) [English](#)

[Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil d'information](#) > Le ministre Heurtel confie un mandat au BAPE dans le cadre du projet Énergie Est de TransCanada

### **Le ministre Heurtel confie un mandat au BAPE dans le cadre du projet Énergie Est de TransCanada**

QUÉBEC, le 8 juin 2015 /CNW Telbec/ - Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, annonce qu'il confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat portant sur les enjeux de la portion québécoise du projet Énergie Est de TransCanada. Ce mandat se déroulera en deux étapes importantes, soit la création d'un comité d'experts et la réalisation d'une enquête et d'une audience publique.

« En mandatant le BAPE, le gouvernement confirme son engagement de mai 2014 d'être à l'écoute des citoyens, de les informer et d'agir de manière responsable. Nous nous donnons les moyens pour encadrer de manière rigoureuse les travaux préliminaires de l'entreprise, et nous nous assurons que les communautés locales et leurs citoyens puissent exprimer leurs préoccupations sur le projet Énergie Est. Ainsi, nous aurons en main toutes les analyses et tout l'argumentaire nécessaires afin d'aller défendre les intérêts du Québec lors des audiences publiques de l'Office national de l'énergie », a affirmé le ministre Heurtel.

#### **Création d'un comité d'experts validé par le BAPE**

Le Ministère a été informé que, dès cet été, TransCanada souhaite procéder à des travaux préliminaires consistant principalement en la réalisation de relevés sismiques en milieu terrestre et aquatique ainsi qu'en des sondages géotechniques en milieu terrestre, des travaux permettant à l'entreprise de finaliser le tracé de son projet d'oléoduc.

Dans ce contexte, le Ministère formera un comité d'experts dont la composition sera

validée par le BAPE d'ici la fin juin. Ce comité d'experts émettra au préalable un avis scientifique afin d'approuver les exigences de réalisation des travaux préliminaires de TransCanada et ainsi s'assurer que les conditions exigées par le Ministère sont adéquates et conformes aux meilleures pratiques.

Lorsque l'ensemble des exigences seront avaluées par le comité d'experts, le MDDELCC pourra délivrer à l'entreprise les autorisations requises, si toutes les conditions sont remplies.

Par ailleurs, les membres du comité feront également partie de la banque d'experts scientifiques du BAPE. Celui-ci pourra donc avoir recours à leur expertise durant la phase d'enquête et d'audience publique du projet.

Par souci de transparence, le Ministère mettra en ligne, sur son site Web, de l'information sur les demandes de travaux préliminaires de l'entreprise, qui contiendra des renseignements pertinents sur la localisation et la nature de chacun des travaux, ainsi que l'avis scientifique du comité d'experts, assortis des exigences du Ministère.

#### **Enquête et audience publique sur les enjeux du projet Énergie Est**

Dès que la partie québécoise du projet d'Énergie Est sera confirmée ou que l'Office national de l'énergie (ONE) aura redémarré son processus d'évaluation de cette dernière, le BAPE devra, relativement aux enjeux suivants :

- mener une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, incluant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre;
- consulter les communautés locales afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet;
- s'assurer que l'entreprise
  1. respecte les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement;
  2. garantisse un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et puisse assumer son entière responsabilité aux niveaux économique et environnemental en cas de fuite ou de déversement terrestre et maritime, incluant un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident.

Les travaux réalisés par le BAPE s'appuieront sur les études effectuées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) globale sur les hydrocarbures. On pourra ainsi tirer profit des recherches et des analyses réalisées à ce jour afin d'assurer une cohérence et une utilisation optimale des ressources de l'État.

Par ailleurs, d'autres instances seront mises à contribution dans le cadre de l'analyse de certains enjeux du projet. En outre, la Régie de l'énergie a produit un Rapport portant sur l'approvisionnement en gaz naturel alors que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en collaboration avec le ministère des Finances, a été mandaté pour analyser la

condition relative au volet économique.

Rappelons que le gouvernement a mis en place une approche globale, cohérente, rigoureuse et intégrée pour le développement responsable de la filière des hydrocarbures comprenant, entre autres, la réalisation d'une ÉES sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures. Le rapport sera déposé d'ici la fin de 2015.

Le rapport du BAPE devra être transmis au gouvernement au plus tard 60 jours avant le début des plaidoiries à l'ONÉ.

« Comme pour tout projet de développement, le gouvernement a bien l'intention d'exercer pleinement ses compétences et de faire respecter ses lois. La sécurité des personnes et la protection de l'environnement sont une priorité pour notre gouvernement », a conclu le ministre.

**SOURCE :**

Guillaume Bérubé  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Tél. : 418 521-3911

**INFORMATION :**

Relations avec les médias  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Tél. : 418 521-3991